

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 166

présenté par
M. Chiche

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« par la promotion de l'activité physique et sportive adaptée au bénéfice des personnes atteintes de maladies chroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à modifier les missions de la conférence régionale du sport et notamment en ajouter le sport santé au sein de ses missions. Cependant, il convient de préciser cette mesure en indiquant les modalités de cette mission et notamment à l'aide d'une promotion de l'activité physique et sportive adaptée au bénéfice des personnes qui sont atteintes de maladies chroniques.